

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Relations avec les Collectivités Locales
04.13.31.64.67

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Lutte contre la chenille processionnaire du pin campagne 2020. Participation financière au bénéfice de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis de nombreuses années, notre collectivité soutient les actions menées par les Communes, les Associations Syndicales Libres (ASL) et les Associations loi 1901, dans la lutte contre la chenille processionnaire du pin en zones naturelles ou périurbaines.

Cette chenille étant connue pour être responsable de nuisances sanitaires sur les arbres, sur les hommes et les animaux.

Dans ce cadre, une participation égale à 50% du montant de la campagne d'échenillage annuelle (plafonnée dans la limite des crédits votés au Budget Primitif) est accordée à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) chargée d'élaborer chaque année, la programmation de cette opération, de l'exécuter et de la contrôler.

La convention définissant les conditions de versement de la participation départementale à la FDGDON a été signée en 2018. Elle est prévue pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction pour une durée totale de trois ans.

Depuis l'année 2013, les campagnes de traitement par voie aérienne ont été interrompues, la réglementation interdisant désormais les épandages de produits phytopharmaceutiques qui s'appliquent également aux insecticides biologiques.

Dans l'attente de la perspective de développer des méthodes de lutte alternative (piège à phéromone, éco piège, nichoirs) difficilement généralisables à grande échelle, à ce jour, la FDGDON, sise Domaine de la Tour d'Aling, à Arles, et présidée par Monsieur Jean-Marie PAGES vient de recenser les besoins formulés par 9 communes qui pourront faire l'objet d'un traitement par voie terrestre, par pulvérisation à partir de véhicule pick-up équipé d'un canon atomiseur.

La proposition du programme d'échenillage 2020, élaborée sur la base de ces recensements s'élève à 22 318 € La Fédération sollicite à ce titre, pour sa réalisation, la participation du Conseil Départemental.

Il est proposé d'accorder une participation financière, à hauteur de 50 % du montant correspondant, soit 11 159,30 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL